

Séance du 25 février 2016

Extrait du recueil des actes
du conseil d'Administration
de l'UVHC

Objet : Schéma Directeur Handicap

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en formation plénière en Salle du Conseil de la Maison des Services à l'Etudiant (MSE), le jeudi 25 février 2016, sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Administrateur Provisoire de l'Université.

Le quorum étant atteint,

Vu la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Vu les chartes Université/Handicap du 5 septembre 2007 et du 04 mai 2012 ;

Vu l'article 712-3 du code de l'éducation ;

Vu l'avis du Conseil Académique du 24 février 2016 ;

Vu l'avis du Comité Technique du 04 février 2016 ;

M. Mohamed OURAK donne la parole à M. Philippe PUDLO, Chargé de Mission « Mobilité Durable et Handicap », qui présente le schéma directeur pluriannuel handicap 2016 – 2018 qui a pour objectif de veiller à la mise en accessibilité, pour tout type de handicap, de tous les établissements et installations recevant du public.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX LE SCHEMA DIRECTEUR PLURIANNUEL HANDICAP 2016-2018 SUIVANT LE DOCUMENT ANNEXE A LA PRESENTE DELIBERATION.

Fait à Valenciennes, le 29 février 2016
L'Administrateur Provisoire de l'Université



Professeur Mohamed OURAK

Date de publication :

14 MARS 2016



Schéma directeur pluriannuel handicap 2016-2018

Table des matières

1.	CADRE DE REFERENCE.....	5
1.1	Obligations générales	5
1.2	Obligations vis-à-vis du personnel.....	5
1.3	Obligations vis-à-vis du public et des étudiants.....	5
2.	LE VOLET 1 : L'ETUDIANT.....	7
2.1	Etat des lieux	7
2.2	Plan d'actions	8
2.2.1	Améliorer l'accueil des étudiants handicapés.....	8
2.2.2	Améliorer l'accompagnement des étudiants handicapés	9
2.2.3	Améliorer l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants handicapés.....	10
3	LE VOLET 2 : LE PERSONNEL	11
3.1	Etat des lieux	11
3.2	Plan d'actions à 3 ans	11
3.2.1	Axe pilotage de la politique handicap.....	12
3.2.2	Axe recrutement des personnes en situation de handicap	13
3.2.3	Axe maintien dans l'emploi.....	14
3.2.4	Axe sous-traitance / achats auprès du milieu protégé et du secteur adapté	16
3.2.5	Axe sensibilisation / communication / formation	17
4.	LE VOLET 3 : LA FORMATION ET LA RECHERCHE	19
4.1	La formation.....	19
4.1.1	Etat des lieux	19
4.1.2	Plan d'actions	19
4.2	La recherche.....	20
4.2.1	Etat des lieux	20
4.2.1	Plan d'actions	21
5.	LE VOLET 4 : L'ACCESSIBILITE AUX BATIS ET NUMERIQUE	22
5.1	L'accessibilité aux bâtis.....	22
5.1.1	Etat des lieux	22
5.1.2	Plan d'actions	22
5.2	L'accessibilité numérique.....	23
5.2.1	Le site Web	23
5.2.2	L'ENT et les services numériques	24
5.2.3	Les ressources pédagogiques numériques.....	24

5.2.4	L'avis des étudiants handicapés	24
ANNEXE 1 :	Diagnostic-Conseil RH.....	25
ANNEXE 2 :	Plan d'actions RH.....	26

1. CADRE DE REFERENCE

Dans cette partie, les textes auxquels sont assujettis les établissements publics de l'enseignement supérieur en matière de handicap, pour mener leurs missions et répondre à leurs obligations, sont rappelés.

1.1 Obligations générales

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 avait fixé au 1^{er} janvier 2015 la mise en accessibilité, pour tous types de handicaps, de tous les établissements et installations recevant du public. Pour les établissements d'enseignement supérieur, cette échéance avait été avancée au 31 décembre 2010 par le décret n°2006-555 du 17 mai 2006.

L'échéance du 1^{er} janvier 2015 n'a pas été tenue. L'ordonnance du 26 septembre 2014, qui a pour objectif de permettre à chaque gestionnaire d'ERP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après cette date a instauré les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Le dossier d'Ad'AP devra être déposé au plus tard le 27 septembre 2015, auprès du préfet du département siège de l'établissement ainsi qu'auprès des différentes commissions pour l'accessibilité.

1.2 Obligations vis-à-vis du personnel

L'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis est un employeur public comptant plus de 1200 salariés. Elle est donc soumise à la loi n°87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés. Elle est donc soumise à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés à hauteur de 6% des effectifs.

1.3 Obligations vis-à-vis du public et des étudiants

- **Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées**

Cette loi fixe le cadre juridique de l'action des pouvoirs publics : importance de la prévention et du dépistage des handicaps ; obligation éducative pour les enfants et adolescents handicapés ; accès des personnes handicapées aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et maintien chaque fois que possible dans un cadre ordinaire de travail et de vie.

- **Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées**

Pour la loi « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Cette loi précise dans son article 20 que « les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant, dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants, et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études ». Dans son article 19, elle prévoit que « les enseignants et les personnels d'encadrement, d'accueil, techniques et de service reçoivent, au cours de leur formation initiale et continue, une formation spécifique concernant l'accueil et l'éducation des élèves et étudiants handicapés et qui comporte notamment une information sur le handicap tel que défini à l'article L.114 du code de l'action

sociale et des familles et les différentes modalités d'accompagnement scolaire (art. L112-5 du code de l'éducation).

- **Charte Université/Handicap du 5 septembre 2007**

Cette charte prévoit la création d'un véritable service d'accueil, d'un responsable dédié à cet accueil et surtout elle engage l'université à participer à une évaluation des besoins de l'étudiant, en situation d'études et à la mise en place d'un plan d'aides et d'adaptation pour rétablir une égalité des chances avec ses camarades valides, en lien avec la MDPH.

- **Charte Université/Handicap du 4 mai 2012**

Cette charte vise à consolider les dispositions de la charte Université/Handicap 2007, de confirmer et d'amplifier l'engagement conjoint des ministères et des établissements. Elle invite les universités à faire du handicap un thème transversal intégré dans leur stratégie en articulant étroitement les quatre axes :

- Consolidation des dispositifs d'accueil et développement des processus d'accompagnement des étudiants handicapés dans l'ensemble du cursus universitaire et vers l'insertion professionnelle ;
- Développement des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées ;
- Augmentation de la cohérence et de la lisibilité des formations et des recherches, dans le domaine du handicap ;
- Développement de l'accessibilité des services offerts par les établissements.

- **Loi ESR « Fioraso » du 22 juillet 2013**

Cette loi impose la création d'un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap dans les établissements d'enseignement supérieur.

Son article 47 prévoit que « le conseil d'administration adopte le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap proposé par le conseil académique. Chaque année, le président présente au conseil d'administration un rapport d'exécution de ce schéma, assorti d'indicateurs de résultats et de suivi ».

Son article 50 précise que « le conseil d'académique en formation plénière ... propose au conseil d'administration un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap, qui couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap ».

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique adopte les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé, conformément aux obligations incombant aux établissements d'enseignement supérieur au titre de l'article L. 123-4-2.

Après avis du comité technique mentionné à l'article L.951-1-1 du présent code, ce schéma définit les objectifs que l'établissement poursuit afin de s'acquitter de l'obligation instituée par l'article L.323-2 du code du travail.

Dans ce cadre, l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis a choisi décliner sa politique handicap en 4 volets :

- Volet 1 : l'étudiant
- Volet 2 : le personnel
- Volet 3 : la formation et la recherche
- Volet 4 : l'accessibilité aux bâtis et numérique

Pour chacun d'entre eux l'état des lieux et le plan d'actions sont décrits ci-après.

2. LE VOLET 1 : L'ETUDIANT

2.1 Etat des lieux

L'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis compte, pour l'année universitaire 2014-2015, plus de 11500 étudiants, dont approximativement 200 étudiants déclarés en situation de handicap (≈2%). Pour consolider les dispositifs d'accueil et développer les processus d'accompagnement des étudiants handicapés dans l'ensemble des cursus universitaires et vers l'insertion professionnelle, plusieurs initiatives ont vu le jour ces dernières années :

- Un Relais Handicap a été créé. Le Relais Handicap est une structure en réseau (pas de lieu identifié), qui fonctionne grâce à l'implication de personnels du Service Commun des Etudes et de la Vie Etudiante (SCEVE) et du Centre de Santé/SUMPPS. L'accueil initial est assuré par le personnel du SCEVE au bureau Vie Etudiante (BVE).
- Une Equipe Plurielle (EP) a été constituée. L'EP est formée d'un ensemble de personnels (médecin, infirmier référent handicap, assistante sociale, chargé de mission MDH, responsable du Bureau de l'Aide à l'Insertion Professionnelle, responsable du Bureau Vie Etudiante, VP délégué à la réussite et la vie étudiante, VP Etudiant) de l'UVHC, mais ne s'interdit pas d'inviter des extérieurs si besoin (ex. les référents handicap des composantes de formation). L'EP propose les aménagements des enseignements et des examens pour les étudiants en situation de handicap ayant sollicité un accompagnement. L'EP discute et propose aussi les équipements prioritaires à acquérir (ex. bandes podotactiles, boucles magnétiques). L'EP se réunit dès septembre, toutes les semaines, jusqu'à décembre. Puis selon les besoins (ex. PAEH temporaire, cf. ci-après). Enfin l'EP s'intéresse à l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap en leur proposant un accompagnement adapté grâce à un réseau d'entreprises sensibilisées.
- Un PAEH (électronique) a été créé. Le PAEH est le plan d'accompagnement des Etudiants Handicapés. Ce document, qui peut être temporaire, rassemble les aménagements des enseignements et des examens (ex. aides techniques, aides humaines) accordés à l'étudiant handicapé ayant sollicité un accompagnement.
- Un réseau de référents handicap a été créé. Il rassemble 31 référents handicap dans les composantes de formation. Chaque composante dispose de 2 référents, un administratif et un enseignant. Les référents reçoivent les PAEH et les mettent en application au sein de leur composante de formation. Le réseau des référents se réunit 2 fois durant l'année universitaire. Les réunions sont l'occasion de se former (handicap psychique, troubles DYS, en 2014-2015) et d'échanger autour des bonnes pratiques.
- Une semaine du handicap, la HandiWeek, a été créée. La semaine du handicap a pour objet de sensibiliser l'ensemble de la communauté universitaire au handicap. Durant plusieurs jours, la communauté universitaire peut assister à des conférences (ex. le handicap invisible en 2014-2015), s'initier aux activités handisports (ex. basket fauteuil), partager des déjeuners à l'aveugle/bras en écharpe au RU ou encore visionner des films visant la sensibilisation (1^{er} festival du film de sensibilisation de la communauté universitaire, le HandiMovie).
- Un guide de l'étudiant en situation de handicap a été créé. Ce guide rassemble l'ensemble des informations utiles à la vie de l'étudiant (handicapé).

La création du SCEVE, du SCRSE (Service Commun Responsabilité Sociale de l'Etablissement) et du Centre de Santé/SUMPPS demandent déjà de repenser quelque peu l'articulation des différents acteurs.

2.2 Plan d'actions

Le plan d'actions et les indicateurs, qui vont suivre, ont été travaillés par les membres de l'EP et les référents handicap des composantes de formation. Ils visent à répondre à 3 objectifs principaux :

- Améliorer l'accueil des étudiants en situation de handicap
- Améliorer l'accompagnement des étudiants en situation de handicap
- Améliorer l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap

2.2.1 Améliorer l'accueil des étudiants handicapés

Le tableau ci-dessous rassemble les actions programmées, leurs pilotes et l'année cible visée ou périodicité. Des indicateurs terminent ce tableau.

Améliorer l'accueil des étudiants en situation de handicap		
Action programmée	Pilote de l'action	Cible (2016,...,2018) ou périodicité
Créer physiquement le Relais Handicap	Chargé de mission MDH	2016
Redéfinir le fonctionnement du Relais Handicap	Relais Handicap-SCRSE-SCEVE-Centre de santé/SUMPPS	2016
Revoir en profondeur les pages web du Relais Handicap	Relais Handicap	2016
Tenir un stand aux différents événements montés en direction des étudiants	Relais Handicap-SCEVE	Chaque année
Mobiliser les étudiants en contrat sur les événements	Relais Handicap	Chaque année
Communiquer auprès du rectorat sur les événements	Relais Handicap-SCEVE	Chaque année
Créer le guide du référent handicap	Relais Handicap	2016
Pérenniser le poste de chargé d'accueil des étudiants handicapés	Chargé de mission MDH	2016
Améliorer la signalétique du Relais Handicap	Relais Handicap	2016
Créer le poste de chargé de projet handicap (étudiant, personnel)	Chargé de mission MDH	2017
Créer un film de présentation du Relais Handicap	Relais Handicap	2017
Créer physiquement un lieu de vie/rencontres associé au Relais Handicap	Chargé de mission MDH	2018
Aller dans les lycées et présenter le Relais Handicap	Assistante sociale-Continuum-CIO	1/an
Actualiser le guide de l'étudiant handicapé, avec témoignages (étudiants, parents)	Relais Handicap	1/an

Questionner les étudiants handicapés au sujet de l'accueil	Relais Handicap-OFIP	1/an
Indicateur n°1	Nombre d'étudiants handicapés, et pourcentage par composante de formation et département (IUT)	
Indicateur n°2	Nombre d'étudiants par type de handicap, et pourcentage par composante de formation et département (IUT)	
Indicateur n°3	Taux de satisfaction des étudiants handicapés sur l'accueil	

2.2.2 Améliorer l'accompagnement des étudiants handicapés

Le tableau ci-dessous rassemble les actions programmées, leurs pilotes et l'année cible visée ou périodicité. Des indicateurs terminent ce tableau.

Améliorer l'accompagnement des étudiants en situation de handicap		
Action programmée	Pilote de l'action	Cible (2016,...,2018) ou périodicité
Communiquer largement l'identité des référents handicap	Relais Handicap	2016
Pérenniser les rencontres Inter-U des chargés de mission handicap du NPdC	Chargé de mission MDH	2016 (2016 à Valenciennes)
Recenser et accompagner les initiatives étudiantes autour du handicap	Relais Handicap	2016
Proposer aux accompagnateurs étudiants recrutés un module transversal HandiCitoyen (bonifiant)	Relais Handicap-SUAPS	2016
Faire du HandiMovie le festival national du film de sensibilisation au handicap dans la formation	Relais Handicap	2017
Pérenniser la semaine de sensibilisation du handicap, HandiWeek	Relais Handicap	1/an
Questionner les étudiants handicapés au sujet de l'accompagnement	Relais Handicap-OFIP	1/an
Pérenniser les réunions des référents handicap	Relais Handicap	2/an
Proposer des formations aux référents handicap	Relais Handicap	2/an
Indicateur n°1	Coût annuel des aides techniques et humaines	
Indicateur n°2	Nombre d'étudiants handicapés par niveau d'études	
Indicateur n°3	Nombre d'étudiants handicapés inscrits en master et en doctorat	
Indicateur n°4	Nombre de Plans d'Accompagnement de l'Etudiant Handicapé	
Indicateur n°5	Taux de réussite des étudiants handicapés (obtention du diplôme)	
Indicateur n°6	Taux de satisfaction des étudiants handicapés de l'accompagnement	

2.2.3 Améliorer l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants handicapés

Le tableau ci-dessous rassemble les actions programmées, leurs pilotes et l'année cible visée ou périodicité. Des indicateurs terminent ce tableau.

Améliorer l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants handicapés		
Action programmée	Pilote de l'action	Cible (2016,...,2018) ou périodicité
Tisser des liens avec des associations, type Arpejeh*	Relais Handicap	2016
Accueillir la semaine du handicap à l'UVHC (3 ^{ème} semaine de novembre)	Relais Handicap-BAIP-CAP EMPLOI	2016
Développer un annuaire des entreprises sensibilisées à la question du handicap	BAIP	2016
Créer un fichier d'entreprises proposant des stages aux étudiants handicapés	BAIP-SCFCA	2016
Job dating	Relais Handicap-BAIP-CAP EMPLOI	Dès 2016, 1/an
Proposer aux étudiants handicapés avec PAEH une présentation de CAP EMPLOI	Relais Handicap-BAIP-CAP EMPLOI	Dès 2016, 1/an
Questionner les étudiants handicapés au sujet de l'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle	Relais Handicap-OFIP	1/an
Indicateur n°1	Nombre de stages effectués par les étudiants handicapés	
Indicateur n°2	Taux de réussite des étudiants handicapés (obtention du diplôme)	
Indicateur n°3	Taux de satisfaction des étudiants handicapés sur l'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle	
Indicateur n°4	Taux d'insertion professionnelle des étudiants handicapés	

3 LE VOLET 2 : LE PERSONNEL

L'UVHC a souhaité porter une attention particulière à l'axe de l'emploi des personnels en situation de handicap. L'ambition de l'UVHC est de devenir exemplaire sur ce sujet. Au-delà du schéma directeur, l'UVHC a voulu travailler à la définition d'une politique handicap, objectivée et structurée. Dans cette optique, l'UVHC a fait appel pour l'aider à un consultant handicap RH. Entouré du groupe projet constitué de personnels de l'UVHC, l'objectif a été de dresser un diagnostic-conseil-plan d'actions sur l'emploi des personnels en situation de handicap à l'université.

3.1 Etat des lieux

L'emploi de travailleurs handicapés est un sujet connu et géré au sein de l'UVHC depuis plusieurs années. Néanmoins, la phase de diagnostic a permis de faire apparaître le fait que les actions entreprises jusqu'à présent se font « au fil de l'eau » sans politique handicap clairement définie et partagée.

Or l'enjeu qui attend l'UVHC est de taille. Dès 2016, l'UVHC paiera 100% de sa contribution au FIPHFP, ce qui représente un montant annuel de près de 350 000 euros.

Nous renvoyons le lecteur à l'annexe 1, qui reprend l'intégralité du diagnostic-conseil des personnels en situation de handicap.

3.2 Plan d'actions à 3 ans

Le plan d'actions proposé à l'issue du diagnostic cible cinq axes :

- Axe pilotage de la politique handicap
- Axe recrutement des personnes en situation de handicap
- Axe maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap
- Axe sous-traitance / achats auprès du milieu protégé et du secteur adapté
- Axe communication – sensibilisation – formation

Nous renvoyons le lecteur à l'annexe 2, qui reprend l'intégralité du plan d'actions. Des ajustements sur les délais ont été appliqués pour tenir compte du début des actions effectives. Les paragraphes suivants reprennent le plan d'actions sous forme de tableaux d'actions.

3.2.1 Axe pilotage de la politique handicap

Objectif	Actions à mettre en place pour y arriver	Calendrier de mise en place	Personne en charge
1. Disposer d'un pilotage central de la politique handicap	1.1 Nomination d'un chargé de projet au sein du service commun RSE	Septembre 2016	
	1.2 Définition de la fiche de fonction du chargé de projet	Avant septembre 2016	
	1.3 Définition des modes de travail collaboratif avec les interlocuteurs internes : chargé de mission MDH / référent handicap RH / Mission SST / chargé de projet handicap - Qui fait quoi ? - Fréquence des réunions / points d'étape etc. ? - Qui valide ?	Dernier trimestre 2016	Impulsion par le chargé de mission MDH
	1.4 Validation politique (Président et DGS) des propositions faites	Décembre 2016	
	1.5 Formation du chargé de projet et des acteurs internes sur les différents sujets autour de la gestion de la politique emploi handicap	Dernier trimestre 2016 Tout au long de la mission	Chargé de projet handicap et acteurs internes concernés dans la démarche (ex. RH / Mission SST / référents handicap / Assistante sociale / Médecins du travail etc.)
2. Signer une convention avec le FIPHP	2.1 Rédiger la convention et définir les objectifs	Premier semestre 2017	Chargé de projet handicap
	2.2 RDV avec le FIPHP pour échanger sur le contenu du projet et négocier la convention	Premier semestre 2017	Chargé de projet handicap
3. Etre pilote d'un groupe d'employeurs publics et privés sur le territoire	3.1 Se réunir avec les deux plus gros employeurs du Valenciennois (Ville et CHRU), qui sont déjà investis sur le champ de l'emploi des travailleurs handicapés	Premier semestre 2017	Chargé de projet handicap
	3.2 Travailler sur les passerelles entre	2017	Chargé de projet handicap

	employeurs publics		
	3.3 Initier une démarche Fonction Publique / Fonction privée	2017	Chargé de projet handicap
4. Mettre en place au sein de chaque composante et service un réseau de référents handicap formés	4.1 Réflexion conjointe avec le réseau des référents handicap pour les étudiants	Fin 2016	Chargé de projet handicap et chargé de mission MDH
	4.2 Définition de la fiche mission du référent	2016	Chargé de projet handicap
	4.3 Appel à volontaires ou s'appuyer sur les assistants de prévention	2016	Chargé de projet handicap avec appui du président et du DGS
	4.4 Formation des référents handicap	2017	En inter et en intra

3.2.2 Axe recrutement des personnes en situation de handicap

Objectif	Actions à mettre en place pour y arriver	Calendrier de mise en place	Personne en charge
1. Monter des partenariats pour faire connaître l'UVHC comme employeur	1.1 Rencontrer le CAP Emploi pour faire connaître les métiers et les possibilités de recrutement	2016	Chargé de projet handicap
	1.2 Rencontrer le référent handicap Pôle Emploi sur le Pays du Hainaut	2016	Chargé de projet handicap
	1.3 Etablir des partenariats avec les universités lilloises pour un partage de réseaux et de bonnes pratiques sur le sujet du recrutement	2016	Chargé de projet handicap
	1.4 Rencontrer les responsables SISEP du Pays du Hainaut	2016	Chargé de projet handicap
2. Se faire connaître auprès des missions handicap des universités / grandes écoles pour attirer des étudiants sur vos profils en laboratoire	2.1 Une action régionale dans un premier temps	2016	Chargé de projet handicap
	2.2 Etendre son action auprès d'écoles / universités pouvant former des potentiels pour vos postes	2016	Chargé de projet handicap
3. Diffuser ses offres d'emploi sur les sites spécialisés handicap	3.1 Réussir à centraliser les offres d'emploi : lien à établir avec la RH et les directeurs de laboratoires	2017	Chargé de projet handicap et référente handicap RH

	3.2 Diffuser ses offres sur la candidathèque de l'Agefiph	2017	Chargé de projet handicap
4. Assurer un suivi quantitatif et qualitatif des entrées / sorties de personnel BOE. Comparer annuellement ces flux avec ceux du personnel total de l'UVHC Objectif : vérifier que les recrutements concernent l'ensemble des personnels		Dès 2016 Tous les ans	Référente handicap RH

3.2.3 Axe maintien dans l'emploi

Objectif	Actions à mettre en place pour y arriver	Calendrier de mise en place	Personne en charge
1. Mobiliser les aides et partenaires du FIPHP pour le personnel non BOE, avec avis du médecin du travail	1.1 Se renseigner auprès du FIPHP (plateforme) sur les modalités et les pièces à fournir	2016	Mission SST
	1.2 Mobiliser les aides pour les achats de matériel en cours	2016	Mission SST
2. Mieux connaître les aides du FIPHP pour mieux les mobiliser	2.1 Participer à une formation "Référent handicap" proposé par la mission Handipacte	2016	Mission SST et Référente handicap RH
	2.2 Participer aux journées Handébat	2016 et années suivantes	Chargé de projet handicap, Mission SST, Référente handicap RH et référents handicap
3. Statuer sur le qui fait quoi dans la démarche maintien et que cela soit validé par les responsables de service (allocation budgétaire, moyen mobilisé...)	<u>Exemples de sujets et préconisations</u> -> Qui renseigne au dossier RQTH ? <i>Préconisation : Mission SST et l'assistante sociale dès validation et mise en place</i> -> Qui accompagne au montage de dossier RQTH ? <i>Préconisation : Référente handicap RH dans un 1er temps, puis le chargé de</i>	Au tôt fin 2016	Mission SST Service RH Chargé de mission MDH Chargé de projet Handicap Assistante sociale Médecin du travail

	<i>projet handicap par la suite</i> -> Quelle information partage-t-on et à quelle fréquence ? -> Quels sont les relais indiqués dans les documents de communication ?		
4. S'appuyer sur la commission interne de santé pour travailler sur les mobilités et évolution de carrière des agents BOE ou avec restrictions d'aptitude	4.1 Travailler autour des situations des agents en arrêt longue maladie ou arrêt prolongé	2016	Commission interne de santé
	4.2 Définir une procédure sur le suivi des agents en arrêt maladie > 2 mois (qui prend contact ? Pour quel message, quelle fréquence ?	2016	Commission interne de santé
	4.3 En fonction des situations traitées par la commission, inviter le SAMETH à y participer	2016	Commission interne de santé
5. Développer un partenariat de proximité avec les médecins du travail sur Cambrai et Maubeuge	5.1 Présenter les actions mises en place par l'UVHC	Premier trimestre 2017	Mission SST Appui du chargé de projet handicap
	5.2 Présenter les procédures et les acteurs internes relais	Premier trimestre 2017	Mission SST Appui du chargé de projet handicap
	5.3 Présenter les aides mobilisables et les besoins administratifs pour les mobiliser	Premier trimestre 2017	Mission SST Appui du chargé de projet handicap
6. S'assurer du suivi dans la durée des aménagements de poste	6.1 Définir qui s'occupe du suivi et sa fréquence (a minima 1 fois/ an)	2016	Mission SST Appui du chargé de projet handicap
	6.2 Intégrer dans la trame d'entretien annuel pour le personne Biatss un paragraphe sur les remontées de difficultés autour des aménagements du poste de travail	2016	Service RH Appui du chargé de projet handicap
7. Développer un guide du management des personnes BOE et avec restrictions à destination des encadrants	7.1 Etablir le cahier des charges et sélectionner un partenaire externe pour travailler sur le sujet	2017	Chargé de projet handicap Service RH Service communication Managers
	7.2 Lancer la démarche. Préconisation : démarche de co-construction avec les personnels en situation de	2017	Chargé de projet handicap Service RH Service communication

	management		Managers
--	------------	--	----------

3.2.4 Axe sous-traitance / achats auprès du milieu protégé et du secteur adapté

Objectif	Actions à mettre en place pour y arriver	Calendrier de mise en place	Personne en charge
1. Participer à la prochaine journée Handébat qui porte sur la sous-traitance auprès des EA/ESAT	1.1 Cibler qui y participe (idéalement : resp. marchés publics + chargé de mission handicap)	Chaque année (dernière en date : 13 octobre 2015)	Resp. marchés publics Chargé de projet handicap
	1.2 Profiter de la journée et du forum pour nouer des contacts sur les différentes prestations ciblées dans le diagnostic	Chaque année (dernière en date : 13 octobre 2015)	Resp. marchés publics Chargé de projet handicap
2. Approfondir la réflexion sur la sous-traitance auprès des EA/ESAT à partir des pistes évoquées dans le diagnostic	2.1 Organiser une restitution du diagnostic auprès du directeur des affaires financières, de la responsable marché, directeur de la DMLP	Déjà réalisé en 2015	Chargé MDH
	2.2 Quelles sont les opportunités ? Qui est décideur? Quels sont les EA/ESAT pouvant y répondre ? Activité traiteur : - Malecot Comines - Vie Active - ESAT de la Renaissance Activité PAO, Impression, Signalétique et stand pour événementiel : - ESAT Lys Les Lannoy Défabrication de matériel informatique: - Defab'nord Location de plantes : - Cadiflor Recyclage papier :	2016	DAF Chargé MDH Chargé de projet handicap

	- Elise Activité Impression, entretien des espaces verts, blanchisserie: cf. annuaire car beaucoup d'ESAT peuvent intervenir		
	2.3 Organiser des rencontres entre les décideurs et les structures EA/ESAT à proximité, pouvant répondre à la demande	A partir de 2017	Chargé de projet handicap en lien avec le service achats
3. Avoir une réflexion sur les marchés réservés EA/ESAT		2016	Service achats

3.2.5 Axe sensibilisation / communication / formation

Objectif	Actions à mettre en place pour y arriver	Calendrier de mise en place	Personne en charge
1. Créer une synergie avec les événements dédiés aux étudiants	1.1 Sur les événements déjà existants au sein de l'UVHC	Second semestre 2016	Chargé MDH
	1.2 Sur les nouveaux projets	Second semestre 2016	Chargé MDH Chargé de projet handicap
2. Communiquer sur le contenu du schéma directeur et/ ou de la convention avec le FIPHP	2.1 Organiser une présentation auprès du CA pour s'assurer du soutien politique des élus	A partir du second semestre 2016	Chargé MDH
	2.2 Intervention du DGS auprès des encadrants pour sensibilisation. Intervention du Président auprès des directeurs de composantes	A partir du second semestre 2016	Chargé MDH
	2.3 Faire connaître les engagements politiques auprès de tous les agents > Via les encadrants > Via un courrier	A partir du second semestre 2016	Service communication
	2.4 Faire connaître le nom et les missions du chargé de projet	Dès nomination	Service communication Service RH
3. Définir un plan de communication		2016	Chargé de projet handicap dès sa

sur 3 ans			nomination, avec le service communication
4. Créer des outils de communication	4.1 Sur les sujets suivants : - RQTH, pour qui ? Pourquoi ? - Qui contacter, pour quels sujets ? - Le handicap, de quoi parle-t-on ? Outils (forme et contenu) à adapter en fonction des types de personnel : Biatss ou enseignants		Service communication Appui du chargé de projet handicap
	4.2 Réfléchir à une identité visuelle pour la politique handicap	2016	Chargé de projet handicap Chargé MDH
5. Organiser un événementiel autour du handicap	Organiser des sessions de sensibilisation au handicap pour l'ensemble du personnel (mode et fond à définir)	A partir de 2016	Chargé de projet handicap Chargé MDH
6. Développer les formations sur le sujet du handicap	6.1 Former les acteurs internes (chargé de projet handicap, référente handicap RH, mission SST, Assistante sociale)	A partir de 2016	
	6.2 Intégrer aux formations destinées aux managers un volet sur le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	A partir de 2017	
	6.3 Mettre en place une action d'information / sensibilisation spécifique pour les partenaires sociaux	Fin 2016	

4. LE VOLET 3 : LA FORMATION ET LA RECHERCHE

4.1 La formation

4.1.1 Etat des lieux

L'UVHC propose une « formation » au handicap à la fois à ses étudiants, mais aussi à ses personnels :

a. Licence APAS

La Faculté des Sciences et Métiers du Sport (FSMS) propose, depuis 2002, la licence Activité Physique Adaptée et Santé (APAS). L'objectif de cette licence est de former des intervenants spécialisés dans le domaine des activités physiques et sportives pour les personnes atteintes de handicap(s). Les étudiants diplômés peuvent prétendre à des postes de responsable de projet d'insertion de personnes handicapées, professeur d'APA ou d'EPS en centre spécialité ou en milieu hospitalier ...

b. Conférences

Dans l'année, l'UVHC propose des conférences afin de sensibiliser, mais aussi former quelque peu, la communauté universitaire, dans son ensemble, au handicap. Par exemple, le 3 décembre 2014 (à la FFLASH), le Professeur Yvonne Delevoye, de l'Université de Lille 3, a traité du « Handicap invisible », le 20 octobre 2015 (à l'ENSIAME), M. Eric Bardin, du C2RP (Centre Régional de Ressources Pédagogiques), a discuté de l'insertion professionnelle des personnes handicapées, et de son enjeu pour les employeurs.

c. Formation des référents administratifs et pédagogiques

L'UVHC a mis en place ces dernières années un réseau de référents handicap dans les composantes de formation. Ce réseau compte aujourd'hui 31 membres, regroupant à la fois des administratifs et des enseignants. Deux demi-journées de formation-discussion sont proposées dans l'année. Les dernières formations ont traité du « Handicap Psychique » (juin 2015) et des « Troubles spécifiques du neuro-développement à l'âge de l'université » (novembre 2015).

4.1.2 Plan d'actions

- 1. Pérenniser dans les années à venir les actions déjà mises en place (ci-dessus).**
- 2. Former les futurs référents handicap des services (cf. le volet personnel)**
- 3. Proposer le module transversal « Handi-Citoyen »**
Cet enseignement a pour but de former et de valoriser les compétences des étudiants de Licence et de Master qui accompagnent les étudiants handicapés au cours de leur cursus universitaire et de leur insertion professionnelle ou participent à des actions de sensibilisation et d'information notamment auprès des lycéens. Cette formation, assurée par le Relais Handicap de l'UVHC, s'inscrit dans le cadre de la Loi du 11 Février 2005 « Egalité des droits et des chances – participation et citoyenneté des personnes handicapées ». Il s'agit de rétablir l'égalité des chances entre les étudiants valides et les étudiants handicapés. Ce module transversal est inscrit dans le plan quinquennal de l'UVHC.
- 4. Développer au sein du futur pôle de recherche et d'innovation en mobilité et handicap de la région Nord-Pas de Calais un axe formation.**

4.2 La recherche

4.2.1 Etat des lieux

L'UVHC mène des recherches sur le handicap depuis plus de 20 ans. Dès 1995, l'UVHC est de la création, au niveau local, de l'Institut Régional de Recherche sur le Handicap (IRRH), et au niveau national, de l'Institut Fédératif de Recherche sur le Handicap (IFRH). Le Prof. F-X. Lepoutre (LAMIH) a été le coordinateur de l'IRRH de 2001 à 2008, membre du Comité Directeur et responsable de l'axe C de l'IFRH de 2002 à 2010. Le Prof. P. Pudlo (LAMIH) le remplace à l'IFRH, à ces fonctions, depuis 2010.

Ces recherches ont été réalisées au sein de plusieurs laboratoires de l'UVHC :

- Le laboratoire IEMN/DOAE, de 1998 à 2006, a eu une activité de recherche dans le domaine du handicap visuel. Initié au sein de l'IRRH, puis soutenu par le CNRS STIC/SDV et le FEDER, ces travaux de recherche ont concerné le développement d'une aide visuelle pour personnes malvoyantes. En 2005, le Prof. J.C. Kastelik a assuré la vice-présidence du comité d'organisation du congrès international AAATE (Association for the Advancement of Assistive Technology in Europe). Cette recherche est à l'arrêt depuis 2006.
- Le laboratoire IDP, a mené ces dernières années, par l'intermédiaire des Dr. A.S. Mugnier-Renard (MCF) et Dr. S. Ringler (MCF), plusieurs restitutions de son activité de recherche, citons :
 - En 2013, une journée d'études pluridisciplinaire intitulée « Histoire du Handicap », avec le Dr. T. Arnal (du laboratoire CALHISTE).
 - En 2014, une conférence d'actualité portant sur l'accessibilité des transports aux personnes handicapées, et une journée d'études intitulée « L'insertion des jeunes et des personnes handicapées sur le marché de l'emploi ».
 - En 2015, à paraître l'article « Les nouveaux contours de l'obligation d'emploi des personnes handicapées » (Les Cahiers Sociaux).

Par ailleurs, le laboratoire IDP prévoit de déposer un projet sur la thématique « Tourisme et Accessibilité » au Programme « Chercheur citoyen » de la région Nord-Pas-Calais. L'une des questions soulevées par ce projet sera « Doit-on considérer comme discriminatoire le fait de faire supporter à la personne handicapée le coût de la mise en accessibilité ? »

- Le laboratoire DeVisU, de 2012 à 2015, a réalisé un projet de recherche visant le développement d'une visite augmentée par Ipad au Palais des Beaux-Arts de Lille, dans une approche de Design for All. Centre trente enfants sourds, autistes, déficients intellectuels, précoces et sans handicap, ont testé le dispositif. Ce type de recherche peut être poursuivi dans le futur avec le partenaire Signes de Sens.
- Enfin, si la recherche sur le handicap au LAMIH existe depuis 1995, celle-ci s'est accentuée depuis une dizaine d'années. Le LAMIH mène des recherches multidisciplinaires fortes avec des retombées applicatives pour les personnes à mobilité réduite. L'expertise scientifique acquise, au travers le pilotage de plusieurs projets (ex. ANR TecSan SACR-FRM, ANR VTT 2009 VOLHAND, CNRS 2011 2AP-MS), l'encadrement de thèse (ex. Systèmes d'aide à la communication pour la mobilité pour des utilisateurs avec Infirmité Motrice Cérébrale), avec des retombées telle que la création d'une start-up (Autonomad Mobility, août 2015), font qu'aujourd'hui le LAMIH est sollicité pour participer à des projets nationaux (ex. ANR TecSan 2012 VHIPOD, DGAC 2014 SIEGES, DGAC 2015 COLIBRI, ELSAT2020) et dernièrement européen (Programme CleanSky 2) sur le sujet. Par ailleurs, le LAMIH dispose de moyens expérimentaux originaux, citons la Plateforme de Simulation Collaborative Hybride Intermodale en Transports Terrestres appliquée aux Personnes à Mobilité Réduite, dite plateforme PSCHITT-PMR, unique en son genre, qui permet de mener de nouvelles recherches sur la mobilité des PMR (Personne

à Mobilité Réduite) et personnes handicapées, obtenue de la région, dans le cadre du projet CISIT (<http://www.cisit.org/>).

L'UVHC est devenue un acteur de la recherche sur la mobilité et handicap en région. En 2015, une étude a été menée pour étudier l'opportunité de créer un pôle régional de recherche et d'innovation en mobilité et handicap à Valenciennes. La restitution de l'étude faite lors de la journée scientifique de l'IFRH à Valenciennes le 24 septembre 2015 a démontré la pertinence de ce pôle.

4.2.1 Plan d'actions

Il s'agira de faire de l'UVHC, dans les années à venir, une université incontournable en termes de recherche en mobilité et handicap. Les actions engagées seront soutenues (IDP, De Visu, LAMIH), et des projets impliquant les autres laboratoires de l'UVHC seront étudiés. L'implication dans des projets européens sera recherchée.

Le pôle régional de recherche et d'innovation en mobilité et handicap sera créé à Valenciennes. Il sera identifiable au niveau national comme un pôle régional de l'Institut Fédératif de Recherche sur le Handicap (IFRH, FR CNRS, GFR INSERM). Il pourra dès lors bénéficier de la visibilité de l'IFRH au niveau européen et mondial (au Québec en particulier, où un rapprochement avec le réseau REPAR est enclenché). Ce pôle sera en lien très étroit avec le programme « Mobilité et Handicap » de l'IFRH, aussi sous la responsabilité de l'UVHC. L'ensemble de ces opérations sera favorisé par la prise de fonction du Prof. P. Pudlo comme directeur-adjoint de l'IFRH dès janvier 2016.

Des colloques et journées de travail seront organisés afin de restituer les travaux réalisés, et faire émerger des pistes de recherche. Ces événements seront ouverts à l'ensemble des acteurs susceptibles d'être parties prenantes : chercheurs, usagers, associations, industriels, collectivités, ergothérapeutes ...

Ci-après quelques indicateurs :

- Nombre de chercheurs impliqués sur cette thématique
- Nombre de publications sur cette thématique
- Nombre de brevets sur cette thématique
- Nombre de projets de recherche ayant trait à cette thématique
- Nombre d'étudiants sur la thématique
- Nombre de journées scientifiques, colloques organisés sur la thématique

5. LE VOLET 4 : L'ACCESSIBILITE AUX BATIS ET NUMERIQUE

5.1 L'accessibilité aux bâtis

5.1.1 Etat des lieux

La Loi du 11 février 2005 (Loi n°2005-102) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a réaffirmé le principe d'accessibilité pour tous, quel que soit le handicap. Cette loi a redéfini les critères d'accessibilité et les délais de mise en conformité. Les établissements existants recevant du public et les transports collectifs avaient dix ans pour se mettre en conformité avec la loi. Pour les universités, la loi demandait initialement une mise en conformité pour le 1^{er} janvier 2011.

L'UVHC suite au décret du 30 avril 2009 (Décret n°2009-500) a procédé au diagnostic de l'accessibilité de ses 4 campus. Ce diagnostic, selon les règles établies en 2007, demandait un investissement de 3,6M€.

Depuis ce diagnostic, l'UVHC a entrepris des travaux permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux différents bâtiments de l'UVHC sur l'ensemble des sites et notamment :

- création de rampes d'accès aux portes d'entrée, de gardes corps,
- mise aux normes d'escaliers extérieurs, de bordures de trottoir ou de seuils de portes,
- création ou mise aux normes de places de stationnement réservées aux personnes handicapées,
- marquage et mise en place de signalisation verticale sur les parkings,
- installation de bandes podotactiles, de bornes sonores de localisation à l'entrée de bâtiments,
- mise en place de boucles magnétiques dans certains amphithéâtres,
- création d'une piste d'accès au stade du Mont Houy.

La mise en conformité PMR de l'ensemble des ascenseurs a également été assurée en 2011 et 2012. Le montant cumulé des investissements mis en place par l'Université dans le cadre de ces travaux a été d'environ 450 000 euros.

Néanmoins, pour l'UVHC, comme pour de nombreux acteurs publics et privés, l'échéance de 2015 s'est avérée impossible à respecter. En septembre 2013, le Gouvernement a lancé une concertation pour compléter et améliorer le volet accessibilité de la loi du 11 février 2005. Parmi les propositions phares, il y avait la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).

Conscient de ne pouvoir respecter l'échéance de 2015, l'UVHC s'est engagée à entrer dans la démarche Ad'AP. Les règles d'accessibilité ayant été modifiées le 8 décembre 2014, un nouveau diagnostic a été réalisé.

Le plan d'actions suivant présente la programmation pour les 6 années à venir établie suite à ce nouveau diagnostic, qui a été déposé en préfecture conformément à la réglementation avant le 27 septembre 2015.

5.1.2 Plan d'actions

Les travaux s'échelonnent sur 6 ans et s'élèvent à un peu plus de 2,6M € (HT).

Type de travaux	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total par type de travaux (en € HT)
Aménagements extérieurs			101180 €				101180 €
Dispositifs d'appels			5900 €				5900 €
Mise en conformité des portes	400000€						400000 €

extérieures							
Mise en conformité des portes intérieures			93150€				93150 €
Mise en conformité des escaliers extérieurs			121183€				121183 €
Création de sanitaires adaptés				715524€			715524 €
Mise en conformité douches/vestiaires				12900 €			12900 €

Type de travaux	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total par type de travaux
Mise en conformité des escaliers					466 834 €		466 834 €
Création d'ascenseurs/élévateurs		447 700 €					447 700 €
Mise en conformité du mobilier/installation de boucle à induction magnétique						186780 €	186 780 €
Mise en place d'une signalétique adaptée						23 850 €	23 850 €
Modification de l'éclairage + interrupteurs						50 940 €	50 940 €
Protection des éléments en saillie ou en hauteur						6 960 €	6 960 €
Total par année (en € HT)	400 000 €	447 700 €	320 413 €	728 424 €	466 834 €	268 530 €	2 631 901 €

5.2 L'accessibilité numérique

Ce volet présente un état des lieux et des perspectives concernant l'accessibilité des contenus et des services numériques. Il abordera successivement le site web, l'ENT et les services numériques et les ressources pédagogiques numériques. Une dernière partie a pour objet de considérer l'avis des étudiants handicapés de l'UVHC à des fins d'amélioration.

5.2.1 Le site Web

L'évolution des outils permettant de gérer les sites web ont permis d'améliorer l'accessibilité des contenus et l'adéquation aux normes du W3C.

Certains éléments restent néanmoins de l'ordre de la prise en charge au jour le jour par les équipes en charge de la création des pages web et les rédacteurs de contenus. Les points suivant ont été traités :

- La charte graphique prend en compte un travail sur les couleurs et les contrastes.
- Les images servent d'illustrations et ne comportent pas d'informations indispensables à la compréhension des contenus des pages.
- Des alternatives textuelles sont proposées pour l'ensemble des contenus graphiques (photos, images, ...).
- Les PDF mis en ligne sur le site web permettent la reconnaissance de caractères.

Les améliorations possibles concernent la gestion des vidéos. L'accessibilité dans ce cas prévoit différents niveaux d'informations :

- L'ajout d'un champ « description détaillé ».
- La retranscription complète du son et de l'image.
- Le sous-titrage des vidéos.

Cependant, il s'agit d'un travail très important pour lequel nous ne disposons pas des moyens humains nécessaires, à ce jour.

5.2.2 L'ENT et les services numériques

La dernière mise à jour de l'ENT a permis de passer sur une version accessible du socle. Les outils numériques associés ont été développés, en grande majorité, par des structures externes à l'UVHC mais les normes de développement actuelles prennent en compte l'accessibilité.

Nous pouvons donc penser que ces outils (Zimbra, Moodle, Nuxeo, ...) ont un certain niveau d'exigence d'accessibilité. Cependant, nous n'avons pas les informations permettant de dire très précisément quel est ce niveau.

Se pose par contre la question de tous les documents mis en ligne via l'ENT (Nuxeo, ...) qui ne sont pas forcément accessibles car réalisés par des personnes qui ne connaissent pas la problématique et n'ont pas les moyens d'intégrer de la reconnaissance de caractères.

Les améliorations possibles :

- Dans ce domaine, les améliorations consistent à assurer les mises à jour des différents outils, permettant d'intégrer les évolutions en termes de fonctionnalités et d'accessibilité.

Cependant, certains outils sont développés par l'UVHC, notamment ORI-OAI. Cet outil de recherche et d'indexation de ressources numériques est installé à l'UVHC, cependant la version actuelle n'offre pas une accessibilité satisfaisante. Une nouvelle version d'ORI-OAI, accessible, a été développée et devrait être labellisée RGAA. Cette version sera implémentée à l'UVHC dès que possible.

5.2.3 Les ressources pédagogiques numériques

Les dernières ressources créées prennent en compte la question de l'accessibilité. Pour les plus anciennes, une démarche est en cours pour les faire évoluer.

5.2.4 L'avis des étudiants handicapés

Une étude sera menée, chaque année, afin d'obtenir un retour sur les usages de ces outils et services par les étudiants handicapés de l'UVHC. Cette étude pourra être menée conjointement à l'étude visant à obtenir une évaluation de l'accueil, de l'accompagnement et de l'aide à l'insertion professionnelle (cf. volet étudiant).

ANNEXE 1 : Diagnostic-Conseil RH

ANNEXE 2 : Plan d'actions RH